

REGLEMENT DU CONCOURS
DES MAISONS DECORÉES ET BALCONS DECORÉS DE NOËL
EDITION 2026

ARTICLE 1 – ORGANISATEUR DU CONCOURS

Dans le cadre des fêtes de fin d'année, la Ville d'Ondres organise un concours des maisons décorées et des balcons décorés.

ARTICLE 2 – OBJET DU CONCOURS

Le concours des maisons décorées et des balcons décorés a pour but de donner aux fêtes de fin d'année une ambiance féerique et lumineuse. Il a pour objet de sélectionner et de récompenser l'investissement et l'implication des Ondrais dans la décoration de leur maison ou balcon d'appartement.

ARTICLE 3 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

La participation à ce concours est gratuite et exclusivement réservée aux habitants d'Ondres. Les membres du jury, les élus de la Commune sont exclus du concours. Les membres du jury s'interdisent de pénétrer sur les propriétés privées. Les illuminations doivent donc être visibles de la voie publique. Les habitants désirant participer au concours devront s'inscrire soit :

- en remplissant le coupon présent à la fin de ce règlement et en le déposant à la Mairie,
- en envoyant un mail à l'adresse suivante : contact@ondres.fr.

Il sera important de préciser les nom et prénom, l'adresse postale, une adresse mail, ainsi qu'un numéro de portable (ces données ne seront pas conservées à l'issue du concours, sauf pour les 2 lauréats arrivant sur le podium).

ARTICLE 4 – DATES DU CONCOURS

Les inscriptions au concours seront ouvertes dès le mardi 1er décembre 2026 et seront clôturées le mercredi 16 décembre 2026. Le passage du jury, quant à lui, aura lieu le jeudi 17 décembre 2026 en soirée.

ARTICLE 5 – CRITÈRES DE JUGEMENT ET DE NOTATION

Les éléments pris en compte pour la notation sont les suivants :

1- Harmonie : effet d'ensemble des illuminations et décorations,
2- Originalité : la créativité et l'originalité des décors,
3- Densité : le nombre d'illuminations et décorations,
4- Visibilité depuis la rue.

Dans une démarche de préservation de l'environnement, il est recommandé de privilégier les éclairages LED à faible consommation, les décorations phosphorescentes ou encore les dispositifs fonctionnant à l'énergie solaire. Ces équipements sont toutefois mentionnés à titre indicatif et ne constituent pas un critère d'évaluation du jury.

ARTICLE 6 – COMPOSITION DU JURY

Le jury est composé, pour cette année, de membres du Conseil Municipal, d'un technicien de la ville d'Ondres et de 2 enfants.

Les deux lauréats qui arriveront sur le podium en 2026, seront de fait membres du jury en 2027, et ne pourront par conséquent pas participer au concours. Ils pourront de nouveau s'inscrire en 2028. Cette règle sera applicable d'une année à l'autre.

ARTICLE 7 – RESPONSABILITÉ ET SÉCURITÉ

Les illuminations sont réalisées par les participants, sous leur propre responsabilité et selon les normes de sécurité en vigueur. Il revient aux participants de prendre en charge les assurances nécessaires à la réalisation de leurs installations. La municipalité ne pourra, en aucun cas, être tenue pour responsable de quelque dommage que ce soit.

ARTICLE 8 – DROIT A L'IMAGE

La participation au concours vaut autorisation donnée aux organisateurs de photographier les décorations réalisées dans le cadre du concours et d'utiliser gratuitement ces photographies sur tout support de communication de la Ville, notamment dans ses publications imprimées, numériques et audiovisuelles.

ARTICLE 9 – ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

L'inscription au concours entraine, de la part des participants, l'acceptation sans réserve du présent règlement ainsi que les décisions prises par le jury.

ARTICLE 10 – MODIFICATION DU PRÉSENT RÈGLEMENT

La Ville d'Ondres se réserve le droit de modifier le présent règlement avant chaque édition du concours.

ARTICLE 11 – ATTRIBUTION ET REMISE DE PRIX

Les résultats du concours seront annoncés à l'occasion de la cérémonie des vœux de Monsieur le Maire à la population, le vendredi 8 janvier 2027 à 18h30, à la salle Capranie.

INSCRIPTION AU CONCOURS DES MAISONS DÉCORÉES ET BALCONS DÉCORÉS ÉDITION 2026 DU MARDI 1ER DÉCEMBRE AU MERCREDI 16 DÉCEMBRE 2026

NOM : ..... PRÉNOM : .....

ADRESSE : .....

CODE POSTAL : ..... VILLE : .....

TÉLÉPHONE : ..... ADRESSE E-MAIL : .....

☐ **Je souhaite m'inscrire au concours des maisons décorées de Noël** – édition 2026
et reconnais avoir pris connaissance du règlement et en accepter les conditions.

☐ **Je souhaite m'inscrire au concours des balcons décorés de Noël** – édition 2026
et reconnais avoir pris connaissance du règlement et en accepter les conditions.